

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 10

Artikel: Cedant arma togae
Autor: Muret, Philibert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cedant arma togae

La campagne pour ou contre l'envoi de contingents suisses armés à l'étranger est ouverte. A l'heure où ces lignes paraîtront, la procédure référendaire sera lancée ou sur le point de l'être. L'affrontement sera pénible et confus, parce qu'il opposera des gens faits pour s'entendre, tandis que d'autres, généralement antagonistes, se trouveront dans le même camp. Au moins importe-t-il de ne pas se tromper sur les enjeux et de rester à bonne distance des dérapages émotionnels et de la cuisine électorale.

■ Lt col Philibert Muret

Commençons donc par écarter quelques arguments étrangers au débat. D'abord, il ne s'agit pas d'une question d'honneur et de dignité (comme on a pu le lire jusque dans la *RMS*) pour nos soldats engagés loin de nos frontières: il n'est pas plus «digne» ou «honorabile» d'aider en armes qu'à mains nues, et il est désobligeant pour les formations actuellement à l'œuvre d'insinuer le contraire; certains éprouvent quelque gêne – et ce sentiment est compréhensible – à ne pas pouvoir se protéger eux-mêmes, mais ce sont là des réactions d'amour-propre que d'autres surmontent vaillamment. Ensuite, il ne s'agit pas d'une question d'ouverture au monde ou de repli frileux: on peut – c'est notre conviction profonde – être partisan d'une large participation de la Suisse sur le front humanitaire, tout en refusant l'éventualité d'un recours aux armes.

Enfin et surtout – et là nous arrivons au cœur du débat – le problème de l'armement de nos formations à l'étranger n'est pas un problème militaire, mais un problème politique, plus exactement de politique extérieure (on laisse ici de côté toute considération de politique

intérieure, nourrie de sondages et de calculs partisans). Notre titre le rappelle: *cedant arma togae*.

Armes individuelles et armes lourdes?

Il est donc question de doter nos contingents militaires à l'étranger non seulement d'armes individuelles – solution déjà discutable mais, admettons-le, qui ne pourrait guère déboucher sur des incidents de quelque importance – mais d'un véritable armement de combat: mitrailleuses, *Panzerfaust*, chars de grenadiers. Or franchir ce pas, c'est accepter le risque d'accrochages sérieux: une mitrailleuse ne fait pas le détail. Malgré toutes les précautions juridiques et tactiques en vue de garantir un emploi exclusivement défensif de cet équipement, la réalité reste imprévisible, et l'excuse de la légitime défense ne résistera pas à une méchante polémique à partir de circonstances tant soit peu confuses et toujours sujettes à interprétation. Envisageons donc honnêtement l'hypothèse d'un engagement entraînant plusieurs morts de part et d'autre.

Si ce sont des Suisses, le retour des premiers cercueils créera un choc psychologique

important; osons pourtant dire, n'en déplaise aux inconditionnels de la non-violence, que cette perspective n'est pas dissuasive à elle seule, s'agissant d'engagés volontaires ayant affronté un risque accepté d'emblée. Non, ce sont d'autres cercueils qui doivent nous préoccuper, en raison de leurs conséquences politiques: ceux des étrangers – combattants plus ou moins irréguliers, pillards attirés par nos entrepôts ou bandits sans aveu, peu importe, abattus par nos armes. «L'armée suisse tue!» Imagine-t-on les conséquences diplomatiques, notre perte de crédit, l'atteinte à notre réputation d'assistance inconditionnellement pacifique? Réactions injustifiées sans doute, mais auxquelles nous n'échapperons pas, malgré nos explications et notre bonne foi.

C'est cette perspective qui doit, plus que tout autre argument, nous faire réfléchir et nous dissuader de mettre le doigt dans l'engrenage infernal de l'humanitaire armé.

Alors que faire?

Pour les organisations non militaires, pas de problème: Bérêts bleus, Bérêts jaunes, Corps d'aide en cas de catas-

trophe font de l'excellent travail sans assurer eux-mêmes leur protection armée; c'est très bien ainsi et on ne peut que leur souhaiter longue vie et plein succès! Il n'est question ici que des formations militaires, traditionnellement armées ou bénéficiant d'une protection armée (font exception, bien sûr, les formations sanitaires): pour celles-là, quelle solution? Si l'on exclut, pour les raisons qu'on vient de voir, leur protection par nos soins, l'alternative est simple:

■ **Ne pas y aller.** L'abstention supprime le problème, mais elle supprime aussi l'efficacité. Nos formations du génie, de transports, de transmissions et autres peuvent rendre de grands services, tout en accumulant d'utiles expériences. De part et d'autre, tout le monde

de serait perdant. C'est pourtant la seule solution ... si l'on écarte l'autre.

■ **Y aller mais comme maintenant,** c'est-à-dire sans armement de combat. Les inconvénients sont principalement d'ordre pratique (gérer la collaboration avec des détachements de protection étrangers) et psychologique (accepter d'être protégé par d'autres).

N'ayons pourtant pas honte d'expliquer les bonnes raisons qu'a la Suisse de ne pas faire comme tout le monde: pas forcément mieux, mais autrement! Ainsi les risques resteront faibles et l'utilité évidente, pour nous comme pour les victimes de la guerre humanitaire. Libre à ceux qui se sentiraient un peu nus, sans protection 100 % helvétique, de s'abstenir.

N'en déplaise à quelques bonnes âmes, la Suisse a intérêt à se montrer généreuse et efficace hors de nos frontières; mais sa plus grande force est de pouvoir aller partout, d'être bien accueillie partout, d'aider partout, parce qu'on sait que «les Suisses ne tuent pas», lorsque la défense de leur pays n'est pas en jeu. C'est cela l'ouverture: être présent et utile partout, mais sans amener nos mitrailleuses, nos roquettes et nos chars! Ce capital de confiance est précieux; ne le dilapidons pas en rompant avec une tradition qui a fait ses preuves en prenant le risque d'affrontements qui, malgré toutes les précautions, pourraient nous coûter politiquement très cher. C'est cette évidence qui doit l'emporter sur toute autre considération, militaire ou non.

P. M.

Le Service de renseignement stratégique devient un organe civil

Le Conseil fédéral a décidé de détacher de l'Etat-major général le Service de renseignement stratégique, d'en faire une organisation civile qui restera intégrée au Département de la défense, de la protection de la population et des sports. Les fractions d'état-major de l'armée, affectées au service de renseignement stratégique, seront progressivement dissoutes. En revanche, le personnel scientifique de milice, chargé de tâches d'analyse et d'évacuation, sera conservé. L'Etat-major général continuera à disposer d'un Service de renseignement militaire (actuellement, Service de renseignement de l'armée); les Forces aériennes conserveront leur Service de renseignement.